

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT-MAURICE-DES-LIONS

NOMBRE DE MEMBRES

Aff. au CM	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	11

Séance du 07 juillet 2022

Date de convocation : 01/07/2022

Date d'affichage : 07/07/2022

L'an deux mille vingt-deux et le sept juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David CHEVALIER, Maire.

Étaient présents : Mme BEAULIEU Valérie, Mme BOUTET Frédérique, Mme BONNETERRE Alexandra, M. BOUTY Anthony, Mme CHEVALIER Anick, M. CHEVALIER David, Mme FETIS Sandrine, M. GEMEAU Stéphane, M. PAGNOUX Romain, M. PETUREAU Jean-Paul, M. VARDELLE Jean-Christophe

Excusé(e) : Mme MEILLAT Marie-Odile, M. LAFONT Serge, Mme BROUSSE Vanina, M. COURTILOUX-DELAGÉ Mathieu,

Secrétaire de séance : Mme FETIS Sandrine

Objet : remboursement honoraire affaire commune de St-Maurice-Des-Lions / SCI de Landrevie

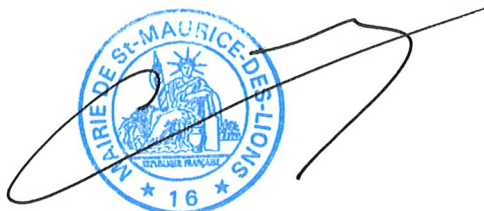
Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que La SCI de Landrevie a déposé une requête auprès du tribunal administratif pour demander l'annulation du permis de construire accordé à M. BOULARD Florian par arrêté du 23/07/2020 pour la construction d'un bâtiment photovoltaïque de stockage. La même société avait intenté un recours contre les permis de M. TOURNIER Xavier (M. TOURNIER a depuis vendu son exploitation à M. BOULARD), de plus il est fait état de l'installation d'un mobil home sur la parcelle.

Par délibération en date du 23/09/2016, le Conseil Municipal désignait Me DROUINEAU Thomas, avocat associé de l'AARPI DROUINEAU, inscrit au Barreau de Poitiers pour défendre la commune, le cabinet a de nouveau été mandaté pour représenter la commune Il donne ensuite connaissance du projet de mémoire en défense du cabinet d'avocats en date du 30/05/2022 ainsi que de la note d'honoraire d'un montant de 3000.00 €. Sur ces honoraires, GROUPAMA, au vu du contrat de la collectivité, propose de verser la somme de 2000 €. Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité de ses membres présents :

- Accepte le projet de mémoire en défense présenté,
- Accepte le règlement proposé par GROUPAMA pour les honoraires, soit 2 000 €

Fait et délibérés en mairie, les, jour, mois et an que ce dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme en mairie le 07/07/2022,
Le Maire David CHEVALIER,



A blue circular official stamp of the Municipality of Saint-Maurice-des-Lions is visible. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SAINT-MAURICE-DES-LIONS' around the perimeter and '16' at the bottom. A large, stylized signature in black ink is written over the stamp.